



Résiliation de contrat de comptabilité

Par Gecko51

Bonjour,

Alors voila, je vais créer une micro entreprise et j'ai fait appel à une société d'experts comptables avec qui j'ai signé une lettre de mission pour l'année 2024.

Mon entreprise n'est pas encore créée et ne le sera que début 2025.

Je souhaite annuler/résilier la lettre de mission,
Je vais donc envoyer une lettre par recommandé.

Ma question est la suivante : Vais je devoir payer une partie des honoraires comptables de 2024 ?

Cordialement.

Guillaume.